Sixième Année. --- N° 672. 1 P.T. le Numéro Jeudi 13 Mars 1884

# LE BOSPHORE EGYPTIEN

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

ABONNEMENTS

Égypte... Un an..... 60 fr. Six mois..... 35 » Trois mois..... 20 »
Étranger - Le port en sus.

Bureaux au Caire, rue de l'Ancien Tribunal

PAUL GIRAUD
*Rédacteur en Chef, Directeur*

Pour les Abonnements et Annonces, s'adresser à l'Administrateur, au Bureau du Journal.

INSERTIONS

| | | La Ligne |
|---|---|---|
| Annonces.. | 4me page | 50 cent. |
| | 3me page | 1 fr. |
| Réclames | | 2 » |
| Chroniques et Faits divers | | 5 » |

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 1re Instance du Caire et d'Alexandrie, le *Bosphore Egyptien* a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.

*Le Caire, le 13 Mars 1884.*

Depuis longtemps, dans certaines sphères, on accuse le *Bosphore* de parti pris, de dénigration par système; on lui reproche d'être violent dans ses attaques, acerbe et parfois injuste dans ses critiques.

Nous avons toujours laissé dire et laissé faire, nous souciant fort peu de discuter le plus ou moins de bien fondé de ces appréciations. Nous respectons trop la liberté d'opinion, pour chercher à imposer notre manière de voir à tout le monde, amis ou adversaires.

Mais ce que nous n'avons jamais permis, ce que nous ne permettrons jamais de suspecter, c'est la sincérité de nos principes, l'honnêteté du mobile qui nous guide et notre parfaite et entière bonne foi.

Absolument indépendants, n'allant chercher le mot d'ordre auprès de qui que ce soit, nous n'avons pas de nymphe Egérie qui nous suggère ce que nous écrivons chaque jour : nous sommes habitués à dire carrément ce que nous pensons, ce que notre expérience de vieil Egyptien nous dicte dans le seul intérêt du pays qui nous donne l'hospitalité.

Si, depuis quelque temps, on a cru remarquer que nos critiques contre l'Angleterre se faisaient plus vives, c'est à cause du profond regret que nous éprouvons à la voir s'empêtrer dans une voie fatale à l'Egypte et à elle-même, nous qui, soit dans des correspondances adressées à d'autres journaux, soit dans notre journal lui-même, avons été les premiers à appuyer l'intervention anglaise au lendemain de la révolte d'Arabi.

Entiers, comme toujours, dans nos convictions, nous n'avons pas hésité, alors, à critiquer un de nos plus illustres compatriotes, et nous avons ouvertement blâmé l'attitude prise par M. de Lesseps lors de l'occupation du Canal par les troupes anglaises. Dans le différend, survenu à ce sujet entre M. le Président et l'Angleterre, nous nous sommes rangés contre le premier, parce que sa conduite nous semblait préjudiciable aux intérêts de la France en particulier, de l'Europe et de l'Egypte en général. Quelque haute opinion que nous ayons de l'illustre ingénieur, nous ne pouvions, en conscience, approuver sa manière d'agir à l'époque, car elle était basée sur des raisons de paternité auxquelles nous étions absolument indifférents, parce et que, d'ailleurs, il nous était impossible d'admettre que pour défendre le Canal de Suez, son enfant, il compromît son pays.

Mais si, comme nous venons de le prouver par ce seul fait, nous ne marchandions pas, au début, notre appui à l'Angleterre, nous ne lui avons pas davantage épargné les avis et les conseils que, par suite de l'expérience des affaires égyptiennes, acquise pendant un long séjour dans le pays, nous nous croyions le devoir de lui donner.

Malheureusement, ces conseils n'ont pas été écoutés.

Disons bien vite que nous n'avons jamais, un seul instant, eu la fatuité de croire qu'ils le seraient. Modestes journalistes, nous savons que le plus souvent notre rôle se borne à celui de Cassandre ; mais, fatalement, comme à Cassandre, les événements nous donnent raison.

Au lendemain du jour où, clôturant brusquement par les coups de canon de l'amiral Seymour, la conférence de Constantinople, l'Angleterre intervint en Egypte, nous lui avons conseillé de ne pas entreprendre seule une tâche aussi ardue, nous lui avons prêché sur tous les tons de renouer l'alliance avec la France.

Et, à ce sujet, deux mots d'explication pour dissiper toute équivoque.

En lui recommandant l'alliance française, nous n'entendions pas l'engager à revenir sur le passé et à rétablir le *condominium* ; nous n'avons jamais, et pour cause, été les partisans du contrôle à deux ; nous disons l'alliance française, parce que, aujourd'hui, la politique française personnifie la politique internationale, la seule possible en Egypte, la seule qui lui soit profitable ; en un mot, nous nous servons de cette expression synthétique dans le même sens que l'Arabe qui, par le mot *françaoui*, entend désigner l'Européen en général, et non pas seulement le Français.

C'est donc de la nécessité de cette alliance internationale que, dès le premier jour, mais en vain, nous avons essayé de persuader l'Angleterre. Plus tard, lorsque nous nous sommes aperçu qu'elle voulait substituer en tout et pour tout sa responsabilité à celle du Gouvernement égyptien, nous lui avons prédit qu'elle ne garderait que cette seule responsabilité, sans aucun des avantages qui y sont relatifs.

En effet, le peuple égyptien ne reconnaîtra jamais pour chef qu'un musulman comme lui ; à celui-là seul, il obéira. Tout étranger qui essayera de lui imposer sa domination sera considéré par lui comme un ennemi, dont il cherchera à renverser les desseins, dont il complotera la perte. Son histoire le prouve. Bonaparte, ce conquérant dont la gloire éclipse celle d'Alexandre-le-Grand, d'Annibal et de César, voulut s'emparer de l'Egypte avec une armée qui, plus tard, conquit l'Europe, et, malgré son génie transcendant, malgré l'intrépidité légendaire de ses soldats, il échoua.

L'Angleterre aura le même sort. Et c'est parce que nous prévoyions fatalement cet insuccès, que nous avons redoublé nos critiques, c'est parce que nous envisagions les conséquences funestes et terribles qui en résulteraient pour l'Egypte, que nos attaques sont devenues lus vives. Jusqu'au dernier moment, nous avons espéré que notre voix serait entendue; maintenant, il est t. op tard.

Déjà, les résultats de la politique personnelle de l'Angleterre se dessinent clairement aux yeux des plus optimistes de ses partisans.

Ces résultats sont désastreux. Est-il nécessaire de les détailler encore ? Faut-il retracer encore le triste tableau que nous avons déjà esquissé, de la déplorable situation dans laquelle se trouve la Basse-Egypte ? Le désarroi, le désordre le plus complet régnant dans toutes les administrations; les institutions ébranlées, sinon encore renversées ou détruites ; l'anarchie s'infiltrant dans toutes les provinces, où le vol et le pillage s'exercent en plein jour ; l'agriculture ruinée ; la misère aujourd'hui, la famine demain !

Au Soudan, c'est pire encore. Chaque jour, l'insurrection s'y fait plus compacte et gagne du terrain. C'est au point que Gordon, ce fameux apôtre, qui, d'après les Anglais, devait répéter le mot de César : *Veni, vidi, vinci*, ne s'y sent plus en sûreté et demande à cor et à cris qu'on lui envoie, sans tarder, Zobéir pacha, pour tâcher de remédier au mal qu'il a fait. Ce n'est plus sa mission qui est compromise aujourd'hui, c'est son existence ; s'il revient sain et sauf au Caire, ce pauvre illuminé, c'est qu'un des consuls résidant à Khartoum se sera apitoyé sur son sort et l'aura couvert de sa protection.

Sur la côte, l'armée anglaise, dont la seule présence devait disperser les rebelles, fait des promenades militaires. Hier, c'était la victoire de Tokar, aussi pompeusement annoncée qu'inutile comme résultat ; demain, ce sera une victoire dans le même genre à Sinkat. Mais toutes ces glorieuses victoires nous font l'effet de ressembler beaucoup à celles de Pyrrhus.

Et, pour compléter cette triste nomenclature, un mécontement hostile qui monte, terrible et farouche, gagnant tour à tour les villes, les villages et les hamaux. De la Méditerranée aux grands lacs, l'Egypte n'est plus qu'un vaste brasier couvant sous la cendre. Vienne un coup de vent du désert qui balaie les cendres et l'incendie éclatera. . . . .

En attendant, l'Angleterre continue à être sourde.

La Russie est à Merw, c'est-à-dire aux portes de l'Inde. Cela ne l'émeut point en apparence, mais, au fond, l'émotion est profonde. Le ministre des Indes n'a-t-il point déclaré, en plein Parlement, que les frontières des Indes seraient rendues inattaquables et ne seraient, quoi qu'il en coûte, *jamais reculées* ?

Phrase creuse, dont une récente expérience nous a appris la valeur et la sincérité.

Non, l'Angleterre reculera les frontières de l'Inde, comme elle a reculé celles du Transwaal, comme elle a reculé celles de l'Egypte qui, de Gondoroko ont été reportées par elle d'abord à Kartoum, puis à Berber, qui le seront demain à Korosko, ensuite à Ouadi-Halfa, pour reculer encore ju-qu'à Assouan, et peut-être jusqu'au Caire même !

L'Egypte agonise, mais l'Angleterre n'entend pas ses râles, pas plus qu'elle ne veut entendre la marche des Russes sur Hérat et sur Delhy.

Mais l'heure fatale approche, où elle sera forcée d'ouvrir ses oreilles.

Déjà le glas funèbre a retenti pour elle à Merw ; demain, il sonnera à Delhy, puis à Bombay, à Madras, à Calcutta. L'Angleterre entendra bientôt ses sons lugubres répercutés dans toute l'Inde, en Australie, dans l'Afrique du Sud, à Pretoria, à Tokar, à Sinkat, à Saouakin, au Caire, à Alexandrie, à Dublin, à Londres même.

C'est le glas de la décadence tellement rapide que, de son vaste empire, il ne restera plus à l'Angleterre que deux îles : la Grande-Bretagne et... Ceylan, où elle pourra expier ses fautes avec Arabi, son protégé.

L'Egypte aura été le *finis Britanniæ* !

## Nouvelles du Soudan Oriental

PREMIÈRE BATAILLE ENTRE TOKAR ET TRINKITAT

(*Cette relation n'émane pas de notre correspondant spécial, dont les lettres ne nous sont pas parvenues par ce courrier.*)

El Teb, 29 février 1884.

A environ deux milles et demi de Trinkitat, en s'avançant vers l'intérieur, se trouve le fort Baker, qui rappelle le triste souvenir de tant de victimes qui, il y a juste un mois, périrent non loin de ses retranchements.

C'est derrière ces talus, élevés à la hâte, que Baker pacha put rallier le restant de son armée et protéger sa retraite.

Le fort Baker est garanti contre le feu de l'ennemi par les batteries des navires mouillés en rade, qui en balaient les approches. Il sert aujourd'hui d'intendance militaire, et, grâce à l'infatigable activité déployée ces jours derniers, il a été abondamment pourvu des vivres et de l'eau nécessaires au corps d'armée en marche.

Des terrains marécageux qui s'étendent entre le fort et le rivage rendent les transports excessivement difficiles, car les chameaux, si précieux dans les déserts, ne sont absolument d'aucune utilité dans ces marécages; il faut aussi renoncer à l'emploi des mules qui, presque toujours rétives, font le plus souvent rouler dans la vase les fardeaux qu'elles portent et qui sont ainsi perdus.

Les « blue-jackets » éprouvèrent donc une légitime satisfaction d'avoir pu arriver à leur but avec armes et bagages, après avoir eu à surmonter tant d'obstacles et de difficultés.

Hier soir, toutes les troupes se transportèrent au pied du fort Baker, et elles employèrent une partie de la nuit à préparer leur campement en forme de carré.

Sur la tente du général, placée au centre du camp, flottait un drapeau rouge.

Les Gordon Highlanders, les Black Watch, les Irish fusiliers, le York and Lancaster Regiment, le King's Royal Rifles, l'infanterie de marine, la compagnie du génie, les ambulances et le train des équipages étaient campés sur les deux côtés de ce carré, dont le front était tourné vers le fort ; du côté opposé se trouvaient le 19me, le 10me hussards et l'infanterie montée.

Une ration de rhum a été distribuée aux hommes qui se sont retirés de bonne heure.

Un calme parfait régnait dans tout le camp ; les hommes couchaient sur la terre à la belle étoile ; pour quelques-uns, c'était la dernière nuit de sommeil, mais tous avaient cette calme sérénité de l'homme qui accomplit son devoir.

Couchés sous un dôme resplendissant d'étoiles, les soldats du camp anglais attendaient dans la plus paisible tranquillité les terribles événements du lendemain.

Le matin, les troupes prirent rapidement une légère réfection, et, à 8 heures un quart, elles reçurent l'ordre de marcher en avant.

Bien entendu, les troupes se formèrent en carré. Je vous envoie ci-inclus un croquis de la disposition de la colonne, afin que vous puissiez vous rendre un compte exact de la place occupée par chaque régiment pendant l'action.

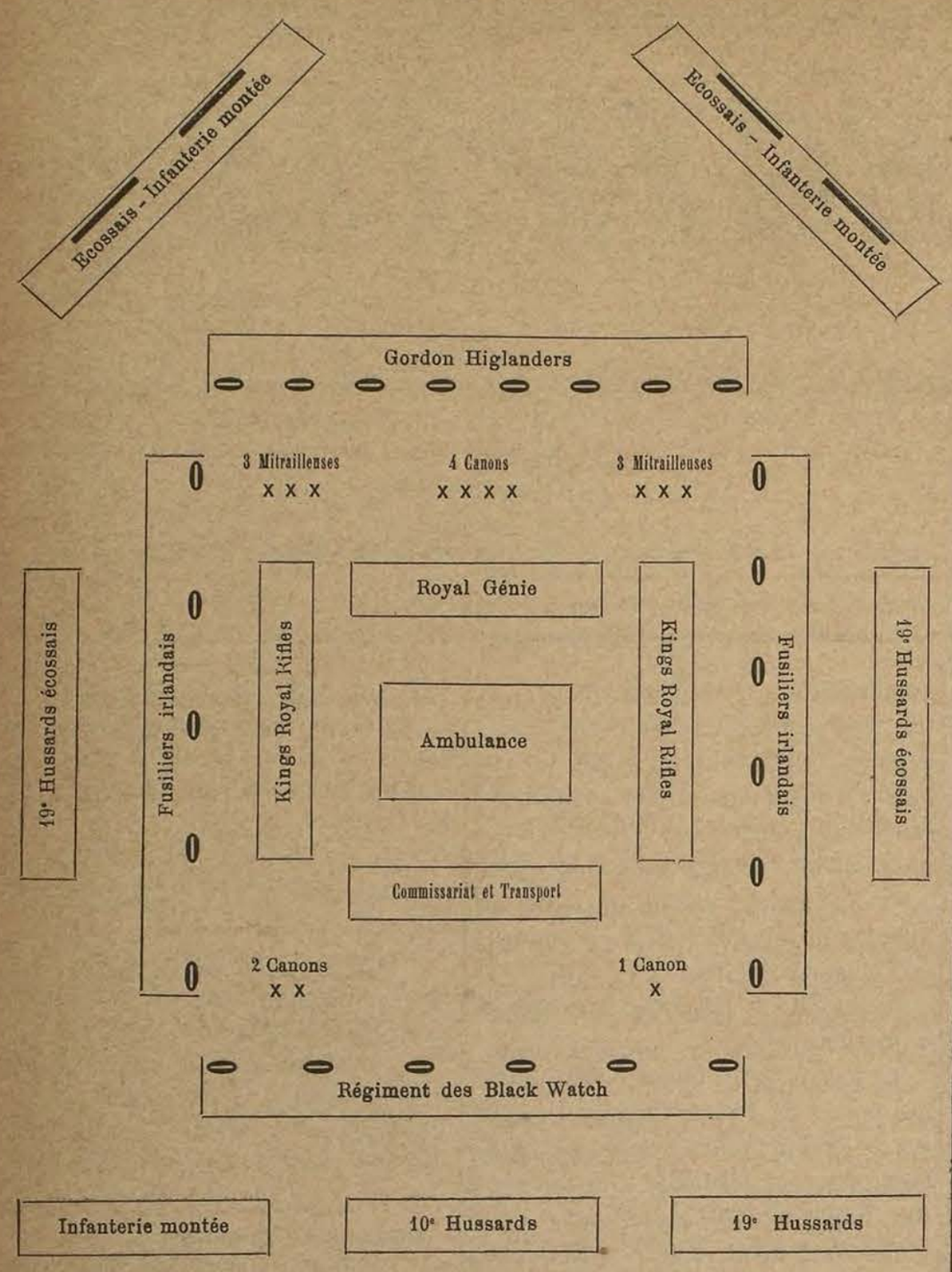


Les trois régiments de cavalerie suivaient la colonne à six cents yards de distance.

La matinée était fraîche et l'atmosphère éclaircie facilitait de beaucoup la précision du tir.

Par suite de la pluie tombée la veille, le terrain sur lequel nous avancions était glissant, mais cet inconvénient était de peu d'importance.

Trois coups de canon furent tirés par les batteries du *Sphinx* de la marine royale britannique et par celles du fort Baker pour reconnaître la position de l'ennemi.

De fréquentes haltes étaient commandées pour permettre aux hommes de se reposer, repos d'autant plus nécessaire qu'ils devaient traîner eux-mêmes les canons sur ce terrain glissant.

Le général et son état-major galopaient sans cesse sur les flancs du carré, pour le maintenir en bon ordre dans ce désert privé de route, mais ils avaient soin de ne jamais trop s'éloigner du drapeau. Pendant le trajet, la fanfare écossaise jouait ses marches les plus entraînantes.

Un peu après 10 heures, on fit faire halte à une distance d'environ 600 yards du camp ennemi. Au courant des habitudes des rebelles, nous nous attendions à les voir s'élancer sur nous. Il n'en fut rien. Nous les attendîmes en vain pendant un bon quart d'heure. Peut-être espéraient-ils que nous allions imiter la tactique des soldats égyptiens, habitués à faire feu, à une distance aussi considérable.

Les rebelles se tenaient à l'abri derrière des espèces de huttes retranchées.

Ils comptaient sans doute que, venant de Tokar, nous allions attaquer leur position de front.

Mais le général, désirant les attirer sur les flancs de son armée, ne voulut pas prendre l'offensive, cherchant toujours à les maintenir sur son aile gauche.

Vers onze heures et demie, l'ennemi, démasquant une batterie de canons Krupp, ouvrit contre nous un feu violent, suivi d'une fusillade bien nourrie.

Le général fit alors un mouvement qui montra à la fois ses capacités comme commandant en chef, son sang-froid, ainsi que la parfaite confiance qu'il avait en ses troupes.

Au lieu de répondre à ces bombes et à ces boulets qui pleuvaient sur nous, drû comme grêle, il se porta quelques mètres en avant, dans un endroit découvert, faisant face aux retranchements de l'ennemi et y fit mettre en position la batterie dont il s'était fait suivre et qui ouvrit aussitôt le feu.

Figurez-vous l'impatience de nos hommes, obligés d'assister impassibles à ce combat d'artillerie à brève distance.

Mais leur attente ne fut pas de longue durée.

Les canons ennemis furent bien vite réduits au silence, et aussitôt le général donna au carré l'ordre d'avancer et fit ouvrir le feu par le flanc gauche, occupé par le York and Landcaster Regiment.

Après un combat assez court, les batteries ennemies furent enlevées ; l'ennemi, battant en retraite, se retira derrière ses bastions et ouvrit contre nous un terrible feu de mousqueterie.

Au début de cette première action, Baker pacha fut atteint d'un coup de feu au-dessous de l'œil droit ; le sang jaillit à flots de cette blessure ; toutefois, après un pansement préliminaire, le vaillant général vint reprendre sa place sur le front de ses troupes.

Au même instant, le colonel Burnaby était blessé au bras, ce qui ne l'empêcha pourtant pas de continuer à se battre.

Pendant ce temps, la cavalerie, tournant les flancs du carré, chargeait l'ennemi en fuite ; le carré fut alors divisé, ce fut le front qui attaqua, tandis que le York and Lancaster Regiment prenait position au centre de la colonne, ayant les Gordon Highlanders à droite et les Black Watch à gauche.

Le feu de nos troupes était terrible, mais l'ennemi disputait le terrain pied à pied, se battant avec un courage et une ardeur qui étonnèrent les plus vieux vétérans de notre armée.

On voyait un seul homme à la fois s'élancer à travers les boulets et la mitraille.

Les canons dont nous nous étions emparés furent mis en action et aidèrent à faire taire les dernières pièces des ennemis, leur causant en même temps un dommage considérable.

Profitant des accidents de terrain, ils purent regagner les huttes retranchées dont je vous ai parlé plus haut ; c'était leur dernier abri, ils le défendirent avec acharnement ; leur nombre diminuait sensiblement, mais ils continuaient à se battre avec un courage désespéré, que chaque désastre redoublait.

Au pied de chacune de leurs batteries, il y avait un amoncellement de cadavres et de mourants.

Près de ces huttes se trouvait un gourbi où s'étaient retirés un nombre considérable de rebelles qui, à travers les crevasses, dirigeaient contre nous un feu meurtrier.

Il y eut, sur le front de notre ligne, un moment d'hésitation à marcher vers ce réduit où beaucoup d'entre nos soldats savaient trouver une mort certaine. Mais l'adjudant-général Clery lança son cheval en avant et nos hommes s'élancèrent à sa suite. Les rebelles furent tués un par un, au fur et à mesure qu'ils sortaient du réduit. L'adjudant-général eut son cheval blessé sous lui.

Dans cette affaire, il y eut beaucoup de munitions dépensées en pure perte, attendu qu'un seul homme tombait sous les coups de tout un régiment.

Le nombre de cartouches tirées dans la journée peut être évalué à plus de cent mille, ce qui fait une moyenne de cent coups pour chaque homme tué.

Pendant la soirée, le tir de l'ennemi devint de plus en plus mauvais. Les bombes passaient par dessus nos têtes, les rebelles ayant la mauvaise habitude de viser toujours trop haut.

Les huttes furent enfin emportées, les ennemis s'enfuirent dans toutes les directions ; le général fit alors rompre le carré et forma de petits détachements chargés de poursuivre l'ennemi et de lui couper la retraite.

Je n'ai guère eu l'occasion de suivre les mouvements de la cavalerie, mais, d'après ce que j'ai entendu dire, elle a rendu de très grands services en protégeant les flancs de l'infanterie.

A trois heures du matin, on fit l'appel pour établir le compte des hommes manquants.

On ramassa les morts et les blessés et nous bivouaquâmes sur le champ de bataille.

1er mars 1884.

Voici le détail de nos pertes :

**TUÉS**

Quartier-maître : Wilkind, du 60me Rifles ;

Lieutenant : Freeman, du 19me hussards ;

Le major Slade, du même corps ;

Un lieutenant du 10me hussards ;

26 sous-officiers.

**BLESSÉS**

140 officiers, sous-officiers et soldats.

On estime les pertes de l'ennemi à un chiffre qui varie de 1,200 à 2,000 hommes.

Un officier, préposé à leur ensevelissement, en a compté plus de 1,000, et il y en a encore beaucoup qui n'ont pu être enterrés.

On peut donc évaluer leurs pertes à 2,500 hommes, chiffre rond.

Le nombre de leurs troupes engagées ne dépassait pas 4,000 hommes ; il était donc de quelque peu inférieur à notre effectif.

---

On annonce comme imminente la démission de tout ce qui reste du Cabinet égyptien ; toutefois, S. E. Nubar pacha conserverait la présidence du Conseil des ministres.

C'est là, on peut le dire, la perfection dans l'homogénéité.

---

Les bruits du rappel de sir Evelyn Baring prennent toujours plus de consistance. On pourrait, au dire de certaines personnes, considérer comme très prochain le départ définitif pour l'Angleterre de l'honorable représentant en Egypte du Gouvernement de S. M. la Reine.

Nous ne donnons ces nouvelles que sous les plus expresses réserves.

---

D'après les nouvelles publiées par l'Agence Reuter, la bataille se serait engagée près de Saouakin, entre les troupes du général Graham et les bandes de Degna, dans la matinée du 12 mars.

Nous pensons que dans la soirée de ce jour, nous recevrons des dépêches nous annonçant le résultat de l'affaire.

---

Le public du Caire ignorait certainement qu'il existât une opinion à l'hôtel Shepheard. Comme beaucoup de gens, nous avions cru jusqu'à ce jour que cette opinion était celle de *Lui*, du Grand *Lui*, beaucoup plus connu à l'hôtel pour l'esprit qu'il absorbe que pour celui qu'il dépense : notre erreur était profonde.

Il existe une opinion à l'hôtel Shepheard, si nous devons en croire la phrase suivante empruntée à une lettre du Caire publiée par l'organe anglo-valaque, parqué à Alexandrie :

« L'opinion à Shepheard, dans les bu-
« reaux et dans les rues, traite cette conti-
« nuation de contrat de honteuse affaire. »

---

AGENCE HAVAS

Paris, 11 mars.

Les colonnes des généraux Négrier et Brière de l'Isle opèrent leur jonction près de Bac-Ninh. On croit, généralement, que les Chinois se préparent à la retraite.

—

Saouakin, 11 mars, 6 h. 40.

Le restant des troupes partira ce soir, à 8 h. 1/2, pour aller occuper un campement préparé par un régiment particulier. Les troupes se remettront en marche demain, et dans l'après-midi une rencontre peut avoir lieu.

Des matelots anglais occupent les redoutes autour de Saouakin, où ils remplacent les troupes de terre.

---

## FAITS LOCAUX

On annonce pour le jeudi 20 mars, jour de la Mi-Carême, un bal paré masqué, donné, au théâtre de l'Opéra, par la Société Française de secours mutuels et de bienfaisance du Caire au profit de sa caisse de bienfaisance.

Placée sous le patronage de M. C. Barrère, ministre plénipotentiaire, Agent diplomatique de France en Egypte, cette fête de charité, que S. A. le Khédive daignera honorer de sa présence, ne peut manquer, comme ses aînées, d'attirer à l'Opéra toute la Société de la capitale.

On peut dès maintenant se procurer des billets :

Chez M. Le Chevalier, président de la Société ; à la librairie centrale, chez Mme J. Barbier ; chez M. Paul Orillat, libraire, et chez M. Jacquin, coiffeur.

—

Le cheik El Senoussi vient d'adresser à S. A. le Khédive une lettre par laquelle il dément les bruits qui ont couru au sujet du départ de son fils, avec 500 hommes, pour se joindre au Mahdi, et déclare que le soi-disant Mahdi n'est qu'un imposteur.

Il ajoute qu'il ne peut oublier les bienfaits dont l'Egypte n'a jamais cessé de le combler, et que ce serait un crime contre le Coran que de chercher à faire quoi que se soit dans le but de nuire au gouvernement de S. A. le Khédive, auquel il conserve une éternelle reconnaissance.

—

Une foule sympathique de parents et d'amis s'est rendue hier mardi, à l'arrivée du train de Suez, recevoir le brave colonel Messadaglia Bey, qui est arrivé en parfaite santé de la mer Rouge.

—

Par le train de Suez sont arrivés hier au soir au Caire quatre officiers et soixante soldats anglais, blessés aux affaires de Tokar. Ce n'est là qu'une très faible portion des victimes de la campagne de la mer Rouge ; la plus grande partie des blessés serait encore, nous assure-t-on, à Suez, à Saouakin et à bord des navires anglais ancrés dans cette dernière rade.

—

M. Francisque Bertrand, un de nos confrères de la presse française, qui passa il y a deux ans l'hiver au Caire, en compagnie de M. Fanton, avec lequel il avait conçu le projet original de la création d'un chemin de fer funiculaire pour monter aux Pyramides, vient d'avoir l'immense douleur de perdre son père, un des plus riches industriels de la ville de Lyon.

Nous adressons nos sincères compliments de condoléance à M. Francisque Bertrand, qui trouvera, nous l'espérons, dans les millions que lui laisse son honoré papa, de douces consolations à son désespoir.

---

*Lois, Décrets, Arrêtés et Documents Officiels.*

**Nous, Khédive d'Egypte,**

Considérant qu'il est d'usage et de tradition d'adresser à l'autorité supérieure des plaintes contre des fonctionnaires, à quelques faits que ces plaintes puissent se rapporter ;

Considérant qu'il n'est pas toujours possible aux fonctionnaires à qui la plainte est adressée de s'enquérir, soit par eux-mêmes, soit par un délégué, de la valeur ou du mérite de la plainte dont ils sont saisis;

Considérant, toutefois, qu'il est d'un intérêt général que toute plainte puisse être examinée, afin que justice soit faite, soit par voie judiciaire, soit par voie administrative ;

Considérant qu'il a été pourvu à la répression des actes des fonctionnaires qui peuvent tomber sous le coup de la loi pénale ;

Considérant, en outre, que les particuliers peuvent avoir aussi à se plaindre de certains actes commis par des fonc-

tionnaires et que la loipénale n'a pu prévoir ;

Sur la proposition de Notre Conseil des Ministres, Notre Conseil Législatif entendu,

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER

Toute plainte émanant d'un intéressé contre des fonctionnaires ou employés de l'ordre administratif, pour des faits dans l'exercice de leurs fonctions, fera l'objet d'une information dirigée par un délégué de l'ordre judiciaire désigné par le Président du Tribunal de la circonscription, à la requête du Ministère public, sur la demande du Ministre dont relève le fonctionnaire ou employé.

ART. 2.

Les plaintes portées contre un fonctionnaire par ceux qui se prétendraient appelés illégalement en corvée n'auront pas d'effet suspensif, et les plaignants devront exécuter les travaux, sauf application contre le fonctionnaire des dispositions prévues à l'art. 122 du Code pénal.

ART. 3.

Si, au cours de l'information, il résulte que le fait reproché au fonctionnaire est de nature à donner lieu à une poursuite judiciaire, il suivra son cours normal devant le tribunal compétent.

ART. 4.

Si l'information démontre que le fait imputé au fonctionnaire n'est susceptible que d'une peine disciplinaire, cette peine sera appliquée par le Ministre compétent, sur le rapport du Ministère public.

ART. 5.

S'il est, au contraire, démontré par l'information que l'accusation était mal fondée et inspirée par la malveillance, la personne qui aurait porté la plainte sera poursuivie conformément à la loi.

ART. 6.

Les dispositions du présent décret ne portent aucune atteinte au droit des particuliers de s'adresser directement aux tribunaux dans les cas prévus par la loi.

ART. 7.

Nos Ministres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais d'Abdine, le 12 gamad-ewel 1301 (10 mars 1884).

*Signé :* MÉHEMET THEWFIK.

Par le Khédive :

*Le Président du Conseil des Ministres,*
*Signé :* NUBAR.

—

**Nous, Khédive d'Egypte,**

Vu les décrets du 29 mars 1879 interdisant l'importation, la culture et la mise en vente du hachich ;

Sur la proposition de notre Ministre des Finances et l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres ;

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER.

La culture, la mise en vente, l'introduction ou la tentative d'introduction du hachich sont punis d'une amende de 200 (deux cents) P. T. par ocque, et le produit prohibé est confisqué.

En cas de récidive, l'amende est portée à 800 (huit cents) P. T. par ocque.

ART. 2.

En cas de non paiement de l'amende, la contrainte par corps est fixée à vingt-quatre heures par vingt P. T. ; la durée minima est de vingt-quatre heures et elle ne peut excéder trois mois.

ART. 3.

Les dispositions qui précèdent sont applicables solidairement aux propriétaires, cultivateurs et colporteurs du produi prohibé.

ART 4.

Seront également confisqués les barques, voitures, bêtes de somme, instruments et matériels quelconque qui auraient servi à transporter le hachich, ainsi que toutes autres marchandises dont on l'aurait entouré pour dissimuler et faciliter son introduction.

ART. 5.

Le hachich confisqué sera vendu ; l'acheteur ne pourra pas en prendre possession en Egypte. Il devra, dans un délai de 15 jours, l'expédier dans un port étranger, à l'exclusion de tout port Ottoman, sous la réglementation et l'assistance de la Douane. A cet effet, il devra, outre son prix, verser, à titre de dépôt, une somme représentant dix fois ce prix. Le dépôt lui sera restitué sur présentation d'un certificat régulier du port de destination.

Les autres objets ou marchandises seront également vendus.

ART. 6.

Le produit de la vente, tant du hachich que des autres objets ou marchandises, sera versé à la Caisse de l'Administration de la Douane, après déduction d'un quart qui sera distribué aux saisissants, à titre de prime. S'il y a des dénonciateurs, cette prime sera partagée entre eux et les saisissants par moitié.

ART. 7.

Les présentes dispositions sont également applicables au hachich et autres marchandises, qui ont servi à l'introduire, déjà saisies et actuellement déposées aux magasins de la Douane.

ART. 8.

Les art. 4 du premier décret du 29 mars 1879 et 11 du second décret de ce jour sont abrogés.

ART. 9.

Nos ministres de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais d'Abdine, le 10 mars 1884 (12 djemad-el-wel 1301).

Signé : MEHEMET THEWFIK.

Par le Khédive :
Le Président du Conseil des Ministres,
Ministre de l'Intérieur,
Signé : NUBAR.
Le ministre des Finances,
Signé : MOUSTAPHA FEHMY.

# VARIÉTÉ

## INSTITUT ÉGYPTIEN

—

**CONFÉRENCE de M. le docteur ROSSI bey sur la dernière épidémie cholérique**

*(Suite).*

—

Après avoir essayé de faire croire à une endémie cholérique, les novateurs se sont arrêtés à une autre théorie, dont le résumé se retrouve dans les conclusions du rapport de la seconde commission égyptienne.

D'après les docteurs Ferrari et Chaffay, l'épidémie de 1883 aurait eu une origine locale ; elle serait née des foyers d'infection existant à Damiette.

La *naissance spontanée*, admise par la Commission, ne peut s'attribuer qu'à un poison chimique ; or, si une telle origine peut expliquer la naissance d'un premier cas de choléra ou même l'infection générale de la zone empoisonnée, elle ne pourra jamais expliquer la propagation de la maladie d'un individu à l'autre et encore moins son importation hors de la zone infectée.

Pour soutenir cette origine locale, il faut donc se retrancher derrière l'hétérogénie, théorie mise désormais au ban de la science.

Cette hypothèse de la fabrication *de novo*, du germe cholérique, part d'un fait d'une grande importance : Damiette, ville excessivement malsaine, est un véritable foyer d'infection.

Mais ce foyer est-il de formation si récente qu'on puisse lui attribuer la création d'une maladie qui, de l'aveu même de la Commission égyptienne, n'existait pas avant le mois de juin dernier ?

Cette question se trouve résolue depuis 1846, car les conditions d'insalubrité qui existent à Damiette remontent à une date déjà ancienne ; il faut donc leur enlever le pouvoir exagéré qu'on leur a accordé. En 1846, à propos de la peste, je recueillis les notes que j'avais prises en 1841 et je les présentais, sous forme de *Mémoires*, à l'Académie de médecine de Paris.

Dans un de ces *Mémoires*, j'eus occasion de parler de la topographie médicale de Damiette, et l'on peut trouver dans le rapport qui fut fait à la suite de ces mémoires par le docteur Praf, une véritable photographie de l'état de Damiette, une topographie si détaillée qu'on la croirait copiée sur le rapport de la deuxième commission de 1883, si ce rapport avait pu être rédigé avant 1846. Le récit que je faisais de l'insalubrité de Damiette ne lui assignait aucune date, mais pour moi, j'ai la conviction que l'on peut attribuer à cet état une existence séculaire.

Mais, en admettant que l'on ne fasse pas remonter cet état avant 1840, comment expliquer que le choléra n'ait apparu que 43 ans après ? Et que l'on remarque bien que de 1840 à 1883, pas un élément nouveau d'insalubrité n'est venu s'ajouter à ceux que j'ai décrit plus haut.

Avant et pendant cette epoque, comme cette année encore, les charognes étaient vendues pour servir de nourriture, ou étaient jetées au fleuve ou dans les canaux où, par suite d'une mauvaise disposition hydraulique, elles s'arrêtaient devant la ville de Damiette, en décrivant des cercles nombreux, jusqu'à ce que, poussées par le vent, elles s'éloignassent.

*(A suivre)*

*La Société Anonyme Egyptienne d'Entreprises et de travaux publics* a l'honneur d'informer le public qu'elle met en vente un matériel se composant de : *Locomotives, wagons, rails, traverses et accessoires, locomobiles, pompes et centrifuges, pompes Letestu, machines-outils, outillages divers, pelles, pioches, etc., etc.*

S'ADRESSER AU SIÈGE SOCIAL, AU CAIRE

## Annonces Judiciaires.

TRIBUNAL MIXTE
de
PREMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

—

**Vente mobilière**

*Par suite de saisie exécutoire.*

—

AVIS

—

Il sera procédé, le dix-sept mars 1884, à onze heures et demie du matin, par le ministère de l'huissier soussigné, sur la place publique du village de Chobak (Moudirieh de Ghizeh), à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur de :

2. Un ticht en cuivre poids de 8 rotolis environ ;
2· Deux ardebs blé environ ;
3· Une buflesse grande taille ;
4· Un baudet blanc (hassaoui) ;
5· Un baudet gris (beledi) ;
6· Six moutons ;
7· Cinq kantars de tabac du pays environ.

A la requête de *MM. EDOUARD-PHILIPPE BOUTERON, FRANCIS WILLIAM ROWSELL et S. E. MOHAMED CHÉKIB PACHA*, tous trois composant la Commission des Domaines de l'Etat.

En vertu :

1· De la grosse, dûment en forme exécutoire, d'un jugement rendu le 20 mai 1883 entre la Commission des Domaines de l'Etat et les sieurs *ABDALLAH HASSAN MOSLEM et MELIGUI ABDALLAH.*

2· D'un procès-verbal de saisie du ministère de l'huissier Muraccioli, en date du 7 juillet 1883.

*L'huissier poursuivant,*
Signé : GIAQUINTO.

اعـــــلان

من مجلس ابتدائى مصر المختلط
عن مبيع منقولات بمقتضى حجز صادر
عليه القرار بالتنفيذ

انه فى يوم الموافق ١٧ مارث سنة ٨٤ فى الساعه احـدى عشر ونصـف افرنـكى صـباحا سـيصير بيـع منقولات الآتى بيانها فى سوق ناحية شوبك التابعه لمديرية الجيزه بالمزاد العـمومى وذلك بمعرفة المحضر الواضع اسمه فيه أدناه وهو تشت نحاس وزنه تقريبا ثمانية ارطال وأردبين قمح وجوسه كبيره وحمار حصاوى أبيض وحمار أخضر بلدى وستة خرفان وخمسة قناطير دخان بلدى وذلك بناء على طلب مصلحة قومسيون الاراضى الميريه بمقتضى أولا الخلاصه الصادره لها بتاريخ ٢٠ مايو سـنة ٨٣ ضد كل من عبدالله حسـن مسلم ومليجى عبدالله ثانيا الحجز الذى توقع عـلى منقولات المذكورين بواسة المسيو موراتشولى المحضر بتاريخ ٧ يوليو سنة ٨٣ امضـــا

المحضر
جيا كوينتو

FEUILLETON DU BOSPHORE EGYPTIEN

56

# FLEUR-DE-CRIME

QUATRIÈME PARTIE

—

XIII

La voiture arrivée au bois de Boulogne marchai encore plus lentement. Pierre Vignot la crut arrêtée et regarda par la portière. Mais les roues continuaient à tourner, le cheval à remuer faiblement ses jambes. Rassuré, Vignot se retourna vers Albertine Jeanrond et continua :

— Le prince Polkine est donc atteint moralement et non pas physiquement... et c'est moins grave. Son caractère ne doit pas lui permettre de rester longtemps sous la même impression. Il a trop joui de la vie pour ne vouloir plus goûter à ses jouissances. Bientôt, ses goûts d'autrefois, son tempérament, sa nature triompheront de ses douleurs ou de ses remords. Il redeviendra le Polkine de sa jeunesse et de son âge mûr, plus ardent peut-être par suite du repos qu'il vient de goûter, des privations qu'il s'est imposées.

Sous le charme de sa parole, elle ne put s'empêcher de lui dire :

— Comme tu t'exprimes bien !

— N'est-ce pas ? fit-il. J'aurais pu, grâce à ces dons naturels et à l'éducation que j'ai reçue, devenir un orateur ou un écrivain ; le destin en a décidé autrement.

Il soupira et reprit :

— Si mon plan réussit, tu vas apparaître dans la vie du prince, au bon moment, à point, à pic, lorsque son existence lui paraît trop austère, sa vie trop cloîtrée... Il n'est peut-être pas encore prêt à chercher des distractions, des aventures hors de son hôtel ; mais il est déjà disposé à bien accueillir celles qui se présenteront d'elles-mêmes, qui s'offriront à lui sans qu'il les ait appelées.

— Tu veux donc... fit-elle.

— Attends et ne m'interromps plus, dit-il avec autorité, pour ne pas perdre, sans doute, le fil de son discours.

Elle s'arrêta tout interdite, en baissant la tête.

— Tu es aussi, continua Vignot, la femme qui peut lui plaire. Il doit en avoir assez des petites et des grandes dames... y compris la sienne... qu'il a connues jusqu'à ce jour. Simple dans ta mise, comme je te rêve, l'air un peu provincial, campagnard même, tu le changeras, tu exciteras sa curiosité. Ton joli minois chiffonné, ta fraîcheur, ta jeunesse... tu peux paraître, si tu le veux, n'avoir pas seize ans... doivent le séduire. Il est à l'âge où, rassasié de fruits mûrs, on ne veut plus croquer que des pommes vertes ; elles ont un goût aigre qui rafraîchit les palais blasés...

Une innocente ordinaire, une simple ingénue ne lui suffiraient peut-être pas ; sa femme me paraît avoir joué, toute sa vie, le rôle d'un ange de pureté et il serait maladroit de reprendre le même emploi. Mais, à travers les airs ingénus que je te recommande, percera, tout naturellement, ton regard intelligent, innocemment effronté... Ta physionomie éveillée le réveillera lui-même et il se dira bientôt qu'il y aurait un vrai plaisir de gourmet à instruire une innocente qui paraît si désireuse d'apprendre et de profiter des leçons... Bref, ajouta-t-il en prenant une pose d'orateur, je conclus comme j'ai commencé : tu es justement la femme qui pourra faire renaître ses passions endormies.

Ces derniers mots effrayèrent Albertine Jeanrond dans son amour, et elle s'écria :

— Ses passions !... Mais si je parviens à les éveiller, ensuite comment lutterai-je contre elles ?

Il sourit avec fatuité et dit :

— Folle !... Est-ce que je suis pas là pour te protéger ?... Je veux dominer Polkine, le tenir par toi ; mais je ne veux pas qu'il te tienne.

Elle se pressa contre lui, toute repentante de la pensée mauvaise qu'elle venait d'avoir : elle s'était demandé s'il songeait à lui ordonner de devenir la maîtresse de Polkine. Comme il a été établi : dépravée, perdue, elle restait toujours amoureuse dans son amour.

Tout à coup la voiture s'arrêta.

XIV

Pierre Vignot s'en aperçut, ouvrit vivement la portière et descendit. Dans sa position, il se méfiait de tout et se mettait sur ses gardes au moindre incident. Mais il reconnut aussitôt qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter : le plus grand silence régnait autour de lui, on ne voyait à l'horizon ni piéton, ni voiture, et son cocher, étendu sur le siège comme dans un lit, les jambes et la tête pendantes à droite et à gauche, dormait, cette fois, profondément.

C'était le cheval qui s'était arrêté de lui-même au bord de la contre-allée qui entoure le grand lac du bois de Boulogne. Habitué à déposer dans la journée ses voyageurs au même endroit, afin de leur permettre de faire une promenade à pied, il avait eu, d'instinct, la même attention pour ses clients nocturnes.

Pierre Vignot profita de l'occasion : il tira de son gilet une montre achetée quelques jours auparavant et regarda l'heure à la lanterne du coupé. Il reconnut qu'il était onze heures cinq minutes et, aussitôt, il se mit en devoir de réveiller son cocher. Ce ne fut pas chose facile : il dut appeler, crier, et, comme cela ne suffisait pas, tirer le dormeur par les jambes et lui appliquer quelques tapes aux bons endroits. Enfin, tout bougonnant, tout grognonnant, l'homme, encore à moitié endormi, consentit à se redresser, à reprendre les rênes que Vignot lui tendit et à demander où il fallait aller.

— Quai Voltaire, au coin de la rue du Bac, et un peu plus vite, je vous prie, au retour qu'à l'aller.

ADOLPHE BELOT.

*(A suivre.)*

Reproduction interdite pour tous les journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

## MAISON A. GIULIANA

AVIS

Le soussigné *A Giuliana*, propriétaire de la Maison A Giuliana, près l'hôtel Shepeard, Esbékieh, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que devant partir pour l'Europe vers le commencement du mois de mars prochain, pour exécuter les commandes qui lui ont été déjà confiées et qui lui seront faites jusqu'à son départ, tant pour civils que pour militaires, il tient à sa disposition dans son magasin un grand assortiment d'étoffes de premier choix sortant des plus grandes fabriques d'Angleterre et de France.

Les commandes prises sur mesure seront livrées aux destinataires avec la plus grande célérité, à des prix très-modérés qui défient toute concurrence.

*P.S.*— Des prix courants seront envoyés à tous nos clients.

183 A. Giuliana

---

EAUX MINÉRALES

## DE ROHITSCH (Styrie)

**Excellente boisson de table** favorisant la **digestion**, s'emploit aussi avec **grand succès** contre les **hémorroides, constipations etc.**

**Fr. 17 la caisse de 25** bouteilles **au dépôt d'Alexandrie.**

**Fr 17** 1/2 **la caisse de 25** bouteilles **au dépôt au Caire.**

Seul dépositaire pour l'Egypte :

GUSTAVE MEZ rue Neuve, Caire.

Egalement en dépôt spécialité :
*Litthaver Bitter* 24 fr. la caisse de 12 bouteilles. *Bière* LION, de Bavière, fr. 50 la caisse de 48 bouteilles.
Grand assortiment de *Liqueurs* premières qualités. 260

---

**Clinique** de Mme RIBARD, docteur en médecine. — Consultations gratuites pour les indigents tous les jours de 10 heures à midi.
Ancienne maison du Consulat de France, en face le jardin de l'Esbékieh. 267

---

**On demande** une gouvernante allemande ou autrichienne pour une demoiselle.
S'adresser au bureau du journal. 283

---

### L'URBAINE

Compagnie Anonyme d'Assurances

Contre l'**Incendie**, la **Foudre**, l'**explosion du Gaz** et des **Appareils à Vapeur**

FONDÉE EN 1838

Capital social CINQ MILLIONS de Francs

**Garanties de toute nature TRENTE NEUF millions**

Les valeurs assurées par la Compagnie au 31 décembre 1882 s'élevaient à 6,576,771,230 fr.

Elle a payé, depuis son origine, plus de 76 MILLIONS de francs

*Agent général pour l'Egypte*, M. Fernand Dol.
*Agent particulier au Caire.* M. C. di P. Ceccarelli.
265

---

INDUSTRIE ÉGYPTIENNE

FABRIQUE DE CARRELAGES EN CIMENTS

*Comprimés et Agglomérés*

AU MOYEN DE LA PRESSE HYDRAULIQUE

faisant une force de pression de **40,000** kilo.

GERMAIN LAURENTI

FABRICANT

Rue de la Mosquée de l'Attarina, près le Magasin de la Maison CAMOIN. 249

ALEXANDRIE

---

Le Caire, Imp. Franco-Egyptienne.

## MAISONS RECOMMANDÉES

**Un ouvrier chaudronnier** capable de faire tous les travaux de réparations, ainsi que le travail a neuf pour le montage d'une fabrique, demande l'entretien d'une usine en Egypte ou à l'étranger.
S'adresser aux bureaux du journal. 295.

**S. Neumann, Port-Saïd** place de Lesseps et **Caire** Esbekieh, en face l'Hôtel Royal.
Dépôt de *Salon bière* de Munich, de véritable **Pilsner** (Bohmen) de **Kiel lagerbier blonde** et **Doppelkronen bière noire** garantie sans alcool (Bockbier)
Kielerlagerbier **Blonde** par caisse Fr. 45; la douz. 12 fr.; la bouteille, 1 fr. 25,
» **Doppelkronen** » 54, » 14 » » 1 » 50.
Spécialité. — **Pepsin** stomacal **Bitter** (Holschtein) — Vins de Hongrie rouge et blanc, **Ruster Ausbruch** et **Fokayer**. — Véritables cigares de **Havane**.
*Ces prix, excessivment réduits, ne sont seulement que pour trois ou quatre semaines et proviennent d'une diminution exceptionnelle faite sur le transport au Caire.*

**Franc M. Cortesi** Dépôt Général de Cigares, Cigarettes princesses. Maison près. du café de la Poste. En face le jardin de l'Esbékieh.

**Eau Minérale de Vals,** **Source la Favorite** à prix réduits— La plus digestive des eaux minérales. — Conserve ses riches propriétés dans les plus lointains voyages. **Autorisation de l'Etat**. Représentant Général pour l'Egypte : **Emile Dol**, à Alexandrie.

**Esson et Cie** 12, place de la Bourse —MARSEILLE. — Transports à forfait, affrètement, Commission et Transit, ventes et achats à la commission. — Service spécial pour l'Egypte, départs de Marseille chaque semaine par les vapeurs réguliers et chaque quinzaine par navires à voiles. — *N. B.* Nous recommandons à nos clients d'Egypte d'indiquer spécialement à leurs expéditeurs qu'ils dirigent leurs envois à notre adresse directe : *Esson et Cie*, en *Gare Marseille*, en ayant soin de réclamer l'application des tarifs les plus réduits sur les chemins de fer.

**G. Garucko et Economo** Boulangerie Khédiviale, à côté M. Parvis, entrée rue du Mousky.

**A. Albertini** Alexandrie et Caire. Dépôt de bière de Steinfeld et de Bavière. Esbékieh vis-à-vis Hôtel Royal.

**Aly Osman** Grand Dépôt de tabacs d'Orient, Cigares et Cigarettes de première qualité Marchand et fabricant de Tarbouchs. — Esbékieh, route n. 1.

**Leçons** de langue anglaise. Cours du soir à 1 £ par mois. Trois fois par semaine S'adresser aux bureaux du Journal.

**J. Hadjès** Pharmacie Egyptienne (Esbékieh). — Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons d'Europe. **Service de nuit.**

**Ch. Chiaramonti** a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir le nouveau Café de France, près l'Eldorado.

**P. Ayer,** Graveur, Dessinateur, Horlogerie, Bijouterie, chiffres et timbres, etc., près les magasins Dracatos et Cie, Ezbékieh.

**Cugini Praga** Asphalte naturelle et Lave métallique pour trottoirs, terrasses, écuries. magasins etc. Spécialité de tuyaux et cuvettes en asphalte.

**Pietro Romoli** Dépôt de GLACES et de papiers peint. — Ameublements et décorations. — Place de la Bourse, maison de l'Hôtel d'Orient.

**Hôtel International,** Boulevard Clot-bey, tenu par **M. Marchenay,** nouveau propriétaire. Cet établissement, situé dans un des meilleurs quartiers du Caire, se recommande par son confortable et ses prix modérés. Grands et petits appartements. Chambres meublées à d'excellentes conditions.

**Ch. Jacquin** Coiffeur, fournisseur de Son Altesse le Khédive. — Grand assortiment d'objets d'étrennes.

**P. Lormant** Fermier des annonces du *Bosphore Egyptien.* On traite à forfait pour toutes espèces d'annonces, réclames, etc

**Grand Hôtel des Bains à Hélouan** Horaire du Chemin de fer du Midan: 9h ; 11h.30, 2 h. 6h. et 9 h. 15'
De Hélouan : 7 h. 30, 10 h. 20, 12 h. 45 , 3 h. 30 et 8 heures.

**Schneider** Pâtissier Confiseur, Esbékieh.— Bonbons fins, liqueurs des Iles, Fournisseur pour Bals et Soirées.

**Hôtel d'Orient** place de l'Esbékieh au Caire. Hôtel de 1re classe, se recommande par sa bonne situation et le confortable de ses appartements. Cuisine et service soignés. Omnibus à tous les trains. — Prix modérés.

**Tano** Esbékieh. — Antiquités, Objets d'art, Tapis d'orient, Chinoiseries, Meubles arabes.

**Al Progresso** **Jannuzzo et Tabegno**, Esbékieh. — Vêtements sur mesure. Prix très modérés. — Etoffes françaises et anglaises

**G. Ombra** Grands assortiments de **Meubles dorés** et réparations

**A. Laneuville** Ex-argentier de la maison Khédiviale— Dorure, Argenture et Réparations en tous genres. — Maison Kantara El-Dick.

**N. Conte Mordo et Co** Représentants-Commissionnaires.—Opérations de Douane Recouvrements et encaissements. — Esbékieh, route N° 1

**Cèbe** Tabacs, Cigares et Cigarettes de toutes provenances. Vente des journaux d'Europe et du *Bosphore Egyptien*, du *Phare d'Alexandrie* et de *l'Egyptian Gazette.*

**Md Korchid et Fischer** Selliers et Carrossiers ont l'honneur d'informer le Public, qu'ils ont ouvert un magasin, Boulevard Abdul Haziz, près le Tribunal, de tous les articles de carrosserie, de sellerie, d'écurie et de pansage. Genre français et anglais. — Ces marchandises sont de notre propre fabrication, ce qui nous permet de les offrir, à notre clientèle, à des prix très-modérés.— Voitures Neuves et Échange.

**Walker et Cie** Seuls représentants de la maison Allsopp's pour les bières anglaises. Fournisseurs de l'armée d'occupation. Conserves, vins et spiritueux.

**Hôtel de la Grande-Bretagne** Ancien hôtel Royal, Esbékieh. Tenu par *J. Guerrier* Chambres et nourriture à des prix très-modérés.

---

# RÁKÓCZY

HUIT MÉDAILLES

Eau purgative de Bude (Hongrie) analysée par l'académie d'Etat de Budapest par les professeurs Dr Zeissel de Vienne, Stolzel à Munich, Hardy à Paris, Tichborn à Londres ; recommandée par les plus célèbres médecins à cause de l'abondance de Lithion qu'elle contient et qui est indiquée contre les maux d'estomac et de la vessie. En vente, dans toutes les pharmacies et les dépôts d'eaux minérales.
Représentant général et dépôt pour l'Egypte Alexandrie et au Caire, chez B. Fischer et Cie.
Propriétaires de la source : Messieurs LOSER, frères , Budapest.

---

# A. ALBERTINI

ALEXANDRIE ET LE CAIRE

*Seul représentant en Egypte de la BIÈRE DE STEINFELD*

Depôt Général. — Vente en fûts et en bouteilles.

Bière de Bavière **Lowenbrau** en bouteilles. **Vins** de France, d'Italie, d'Hongrie et du Rhin. **Liqueurs** assorties et spécialité de **Bitter Suisse** de la maison **A. F. Dennler**
**Eaux minérales** de St-Galmier, Rakoczy et Rohitsch.
Service complet pour cafés et brasseries. Verreries assorties, Brosses, Pompes et robinets à bière — Vente en gros. *Franco* à domicile.
Succursale de la *Fabrique Royale* de cigares de Messieurs **Van der Jagt et François Utrecht** (Hollande).
Esbékieh-Route n.1, presque vis-à-vis l'Hôtel Royal.

---

## Carreaux Céramiques

DE

**BOCH Frères, *Maubeuge***

Pour demandes et renseignements s'adresser à

**E. J. FLEURENT**

*Seul Agent pour l'Egypte*

Dépot à Alexandrie

F. LABBE agent A PORT-SAID

---

## BOULANGERIE KHÉDIVIALE

G. Garucko et Economo

FOURNISSEURS DE S.A. LE PRINCE HASSAN PACHA

Tous les jours,

**Pains Français, Allemand, Anglais et Grec.**

PAIN AU LAIT

ET

BISCUITS POUR CAFÉ ET THÉ

à côté de M. Parvis, à l'arbre, entrée par la rue du Mouski. D. 207.

---

## ANTONIO VERONESI

Maison fondée en 1853

**Dépôt d'horlogerie, bijouterie et joaillerie**

Avec atelier annexé pour réparations de montres et tout travail d'orfèvrerie et joaillerie.

Mouski, au commencement de la rue neuve.

---

COGNACS & FINES CHAMPAGNES

*de Gabriel Cruon fils et Cie*

**COGNAC**

*Dépôt pour la vente en gros :*

CHEZ DANIEL WEIL

A ALEXANDRIE ET AU CAIRE

AGENT GÉNÉRAL POUR L'EGYPTE

On trouve en stock des cognacs de 1875 87 0, 1865, 1860, 1854, 1838, 1830, 1805.

---

ADMINISTRATION

DES

## PAQUEBOTS - POSTE KHÉDIVIÉ

*Ligne hebdomadaire sur la Grèce et la Turquie*
Départ d'Alexandrie chaque Mercredi, à 10 heures a.m., pour Constantinople avec escale au Pirée, Smyrne, Mételin, et les Dardanelles.

*Ligne bi-mensuelle de la Mer Rouge et de la côte de Saumalie :* Départ de Suez le Vendredi de chaque deux semaines, à partir du 4 janvier, pour Djedda, Souakin, Massaoua, Hodeïda, Aden, Zeïla et Berbera.

Alexandrie, le 1er janvier 1884.

---

JEAN MALEK

**Maison Fondée en 1866.**

FACTEUR, ACCORDEUR de PIANOS

ÉCHANGE et REPARATIONS

**VENTE, ACHAT ET LOCATION**

DE PIANOS

*Esbékieh, route N° 56* — Caire.

D. 250

---

## CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

**Au Capital de francs 80,000,000**

*Siège Social au Caire.*

Prêts hypothécaires à long terme, remboursables par annuités calculées de manière à amortir la Dette en 10 ans au moins, 50 ans au plus.

Prêts hypothécaires à court terme, remboursables avec ou sans amortissement.

Ouvertures de Crédit sur hypothèque.

Prêts sur nantissement.

Dépôts de fonds en compte-courant.

Dépôts de valeurs sans frais.

---

## MAISON FONDÉE EN 1865

**G. Süssmann.**

LUNETTERIE 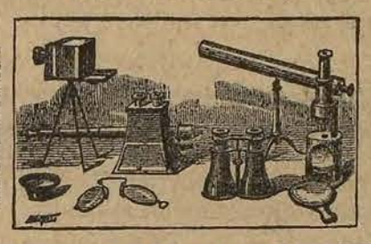 OPTIQUE

**FOURNISSEUR de LL. AA. les PRINCESSES**

DE LA

**FAMILLE KHÉDIVIALE**

LE CAIRE — RUE MOUSKY

Lunettes et Pince-nez, Or, Argent, Nickel, Ecaille et buffle, Verres, Etuis, Jumelles, Longues-vues, Microscopes, Loupes, Niveaux, Boussoles, Baromètres, Thermomètres, Aréomètres, Hygromètres, Instruments de précision d'Electricité de Mathématiques, de Physique d'Arpentage et de Nivellement.

*Réparations dans les 24 heures.*

On se charge de l'expédition par poste de toute commande.

---

## BRASSERIE A.-BOHR

**AU CAIRE**

**BIÈRE DE BAVIÈRE**

---

## MESSAGERIES CENTRALES

TRANSPORTS POUR TOUS PAYS

**Opérations de Douane**

**COMMISSION —— REPRÉSENTATION —— ASSURANCES**

*Maison fondée en 1878*

*89, Rue Sésostris,* ALEXANDRIE — **D. ELEFTHERION** — *Rue du Mouski* LE CAIRE

59

---

## IMPRIMERIE FRANCO-EGYPTIENNE

**J. SERRIÈRE**

Rue de l'Ancien Tribunal, au Caire

*SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS POUR ADMINISTRATIONS*

FOURNISSEUR DE LA COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL MARITIME DE SUEZ

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES — LITHOGRAPHIE, TYPOGRAPHIE

**GRAND CHOIX DE CARACTÈRES ENTIÈREMENT NEUFS, FRANÇAIS, GRECS et ARABES**

AFFICHES DE TOUTES GRANDEURS

ATELIERS DE RELIURE -- FABRIQUE DE REGISTRES -- PAPETERIE

CÉLÉRITÉ DANS L'EXÉCUTION DES COMMANDES